

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-037-13749/23/BM

■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association "Les Panoramistes" pour la reconduction annuelle des points de vue de l'Observatoire Photographique du Paysage depuis le GR2013 et pour l'anniversaire des 10 ans de l'observatoire photographique - MGDIS n°2739 - n°2803 49096

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé une politique de valorisation du paysage, conformément à la délibération du 14 décembre 2017 (n° ENV 007-3306/17/CM), qui précisait les modalités d'application de cette compétence, et en cohérence avec les ambitions du Projet Métropolitain, délibéré le 28 juin 2018 (n°FAG 057-4109/18/CM).

La démarche de projet de paysage est portée par le service expertise écologique et paysage, au sein de la direction générale déléguée « Transition environnementale, Culture, Sports et Équipements ». Suite à l'état des lieux sur les « paysages anthropisés », réalisé en 2018-2019, un plan de paysage a été engagé en mars 2020, pour une durée de 3 ans. Cette démarche, à visée opérationnelle, a établi depuis un diagnostic des interfaces paysagères (phase 1) et les grands axes des objectifs de qualité paysagère (phase 2). L'application de ce plan, dans des programmes d'actions, ciblés sur des sites démonstrateurs (phase 3), sera finalisée au printemps 2023. Ce travail sera conclu par la définition d'une stratégie pour la mise en œuvre du plan de paysage.

Dans le cadre de cette démarche, la Métropole souhaite répondre favorablement à la demande de subvention de l'association « Les Panoramistes », créatrice et animatrice de l'observatoire photographique du paysage (OPP) du GR2013 (cf. le site de l'OPP : <http://www.opp-gr2013.com>), afin de soutenir et pérenniser cet observatoire, visant à enrichir la concertation par des animations culturelles autour du GR 2013, outil idéal de découverte des paysages naturels et urbains de notre territoire.

L'association « Les Panoramistes » a, en effet, effectué une demande de subventions, en ce sens, pour deux programmes intitulés « Reconduction annuelle des points de vue de l'OPP depuis le gr2013 » et « Action Anniversaire 10 ans de l'OPP depuis le GR2013 », qui ont pour objectifs :

- Pour l'action « Reconduction annuelle des points de vue de l'OPP depuis le gr2013 » de :
 - o Re-photographier les 30 points de vue de l'OPP depuis le GR2013 dont sont dépositaires les photographes du projet.
 - o Mettre à jour la base de donnée de l'OPP avec les 30 reconductions des photographes et les 50 reconductions des "adoptants".
 - o Assurer la médiation avec les adoptants, organiser des rendez-vous annuels (apéro, soirée débat).
- Pour l'action « Anniversaire 10 ans de l'OPP depuis le GR2013 », organiser plusieurs événements en 2023 et 2024, pour fêter les 10 ans du projet : un workshop avec des étudiants du futur IMVT, une exposition au centre photographique de Marseille, des enquêtes itinérantes sur les points de vue de l'OPP et l'édition d'un livre en 2024.

L'OPP depuis le GR2013 a adopté la méthodologie officielle de l'Observatoire Photographique National du Paysage (OPNP), définie en 2008 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Cette démarche présente un grand intérêt pour la Métropole car elle correspond aux orientations de la politique publique de valorisation des paysages et participe à la concertation et la co-construction du Plan de Paysage métropolitain.

L'association a été soutenue l'an dernier. Elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023 (dossiers MGDIS N°00002739 et 00002803).

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association « Les Panoramistes » une subvention globale d'un montant de 5000 € réparti comme suit:

- 2100 € pour l'action « Reconduction annuelle des points de vue de l'OPP depuis le GR2013 », soit 38,2 % du montant global de l'opération, qui s'élève à 5 500 €,
- 2900 € pour l'action « Action Anniversaire 10 ans de l'OPP depuis le GR2013 », soit 10 % du montant global de l'opération, qui s'élève à 29 000 €.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, la subvention fera l'objet d'un versement unique. La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste utiliser la subvention attribuée conformément à son affectation.

L'association fournira, au plus tard le 30 juin 2024, le compte-rendu technique et financier de l'action spécifique subventionnée, les comptes annuels de l'association, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, le rapport d'activité et le procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités. L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention spécifique à l'association « Les Panoramistes » d'un montant de 5000 euros, au titre de l'exercice 2023, dont 2 100 euros pour l'action « Reconduction annuelle des points de vue de l'OPP depuis le GR2013 », et 2 900 euros pour l'action « Action Anniversaire 10 ans de l'OPP depuis le GR2013 ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2023, chapitre 65, fonction 76, nature 65748, sous-politique G811.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN